

Appel à candidatures

pour la réalisation du 1% artistique de la médiathèque intercommunale
du Pays de Chantonnay



La Communauté de communes lance un appel à candidatures pour la réalisation d'une œuvre au titre du 1% artistique pour sa future médiathèque intercommunale de 1 100 m² dont l'ouverture est prévue en septembre 2027.

- 1 – Contexte
 - 1-1 Le Pays de Chantonnay
 - 1-2 Le réseau des bibliothèques
- 2 – La médiathèque
 - 2-1 Un projet pour tous les habitants
 - 2-2 Une localisation stratégique
 - 2-3 Le projet architectural
 - 2-4 Un lieu de vie et de collections
 - 2-5 Des ambiances adaptées aux publics et aux usages
 - 2-6 Calendrier du projet
- 3 – Le projet de 1% artistique
 - 3-1 Ambition
 - 3-2 Montant
 - 3-3 Nature de l'œuvre
 - 3-4 Contraintes techniques et durabilité
 - 3-5 Jury
 - 3-6 Process et calendrier de sélection

1 – Contexte

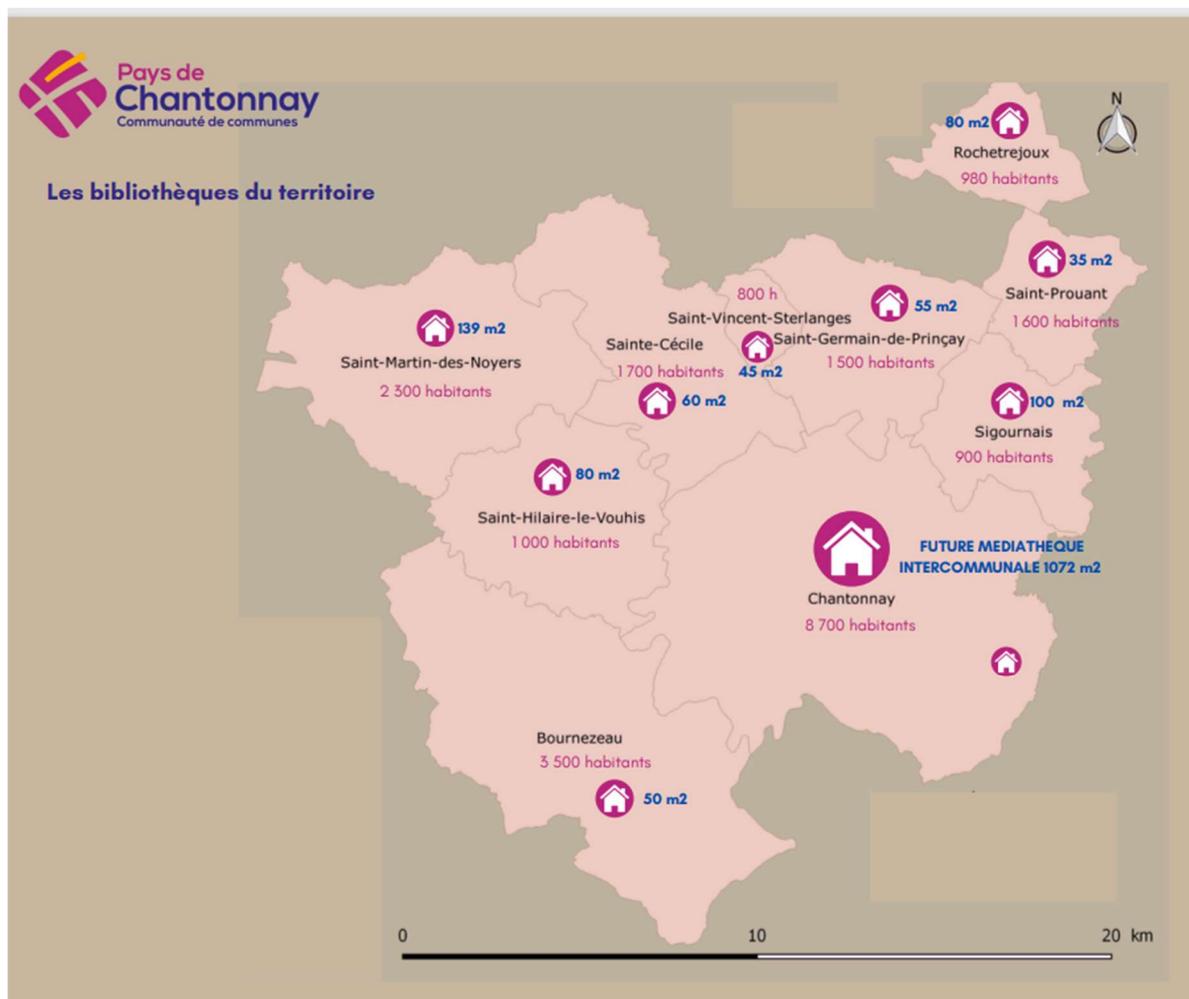
1-1 Le Pays de Chantonnay

Le Pays de Chantonnay, situé au cœur de la Vendée, est composé de 10 communes totalisant 24 000 habitants. Le territoire est dynamique économiquement et démographiquement ; ses habitants sont plutôt jeunes, avec un niveau socioprofessionnel et de diplôme plus bas que la moyenne régionale et départementale.

La Communauté de communes crée une médiathèque intercommunale au cœur de son territoire ; cet équipement structurant sera la tête du réseau de lecture publique du Pays de Chantonnay composé de 10 bibliothèques. Son ouverture au public est prévue en septembre 2027.

Le projet de 6 millions d'euros TTC est soutenu par l'État, le Département de la Vendée, le contrat État-Région.

1-2 Le réseau des bibliothèques



2 - La médiathèque

2-1 Un projet pour tous les habitants

La médiathèque a été imaginée pour séduire tous les habitants du territoire. L'ambition est de proposer à travers ce nouvel équipement une véritable démocratisation culturelle alors que les bibliothèques captent aujourd'hui moins de 10 % de la population et que le territoire compte très peu d'autres lieux artistiques et culturels.

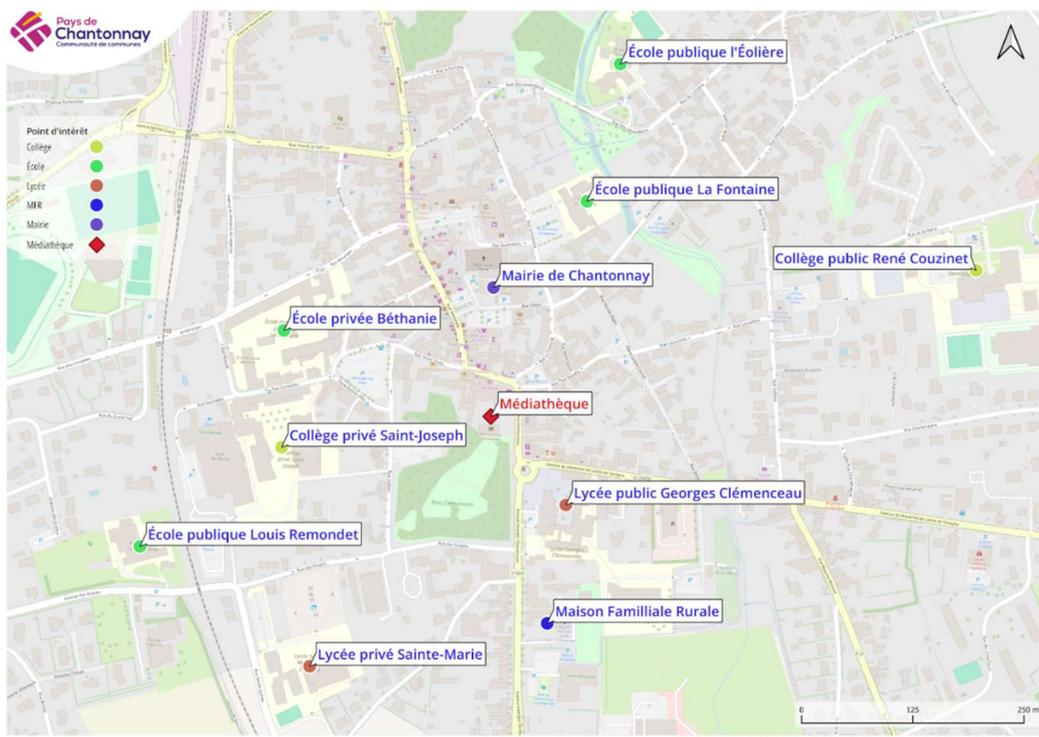
Pour servir cette ambition, plusieurs stratégies sont déployées :

- Une concertation avec les habitants préalable à l'élaboration du programme de la médiathèque
- Le choix d'un bâtiment très ouvert sur l'espace public et facilement accessible en cœur de Chantonnay
- Une connexion physique avec l'Espace Jeunesse de la Ville de Chantonnay
- Une offre élargie de collections - livres, BD, mangas, jeux de société et vidéo, DVD, musique et d'animations
- La circulation des collections sur l'ensemble du territoire à la demande des usagers
- Une action culturelle renforcée : éveil culturel petite enfance, scolaires, seniors, personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques, personnes isolées

2-2 Une localisation stratégique au cœur de Chantonnay

La médiathèque intercommunale, d'une surface plancher de 1 100 m², sera située 4 avenue Georges Clemenceau à Chantonnay, sur l'emplacement de l'actuelle bibliothèque municipale.

Il s'agit d'un emplacement privilégié dans un grand parc, à proximité immédiate des établissements scolaires primaires et secondaires :



2-3 Le projet architectural

L'opération architecturale est menée par l'agence nantaise TITAN, désignée lauréate en 2024 du concours de maîtrise d'œuvre.

Le projet consiste en la rénovation d'une maison de maître du 19^{ème} siècle - maison qui accueille l'actuelle bibliothèque - et la création à l'arrière de ce bâtiment d'une extension contemporaine entièrement vitrée reliant la demeure à deux autres bâtiments : une ancienne grange et l'Espace Jeunesse de la ville de Chantonnay.

Le projet s'appuie à la fois sur le lien entre le passé, le présent et le futur et sur le lien entre nature et culture, grâce à sa localisation au sein du parc Clemenceau et à la présence de 2 patios dans l'extension.



Titan - architectes

2-4 Un lieu de vie et de collections

L'entrée de la médiathèque se fait par l'extension contemporaine avec 2 accès possibles : côté ville ou côté parc.

Le visiteur parcourt d'abord un lieu intergénérationnel proposant un accueil, des collections de BD, mangas, jeux et films et un îlot central « comme à la maison » où il pourra se préparer une boisson chaude.

En périphérie de cet espace central, il aura le choix entre des espaces aménagés pour répondre aux besoins et attentes de publics cibles :

- Les jeunes enfants et leurs accompagnateurs
- Les adolescents
- Les adultes

La zone enfants est visible depuis la rue, la zone adolescents est connectée avec l'Espace Jeunesse de la Ville de Chantonnay, la zone adultes est située à la fois dans l'extension contemporaine et dans la maison de maître.

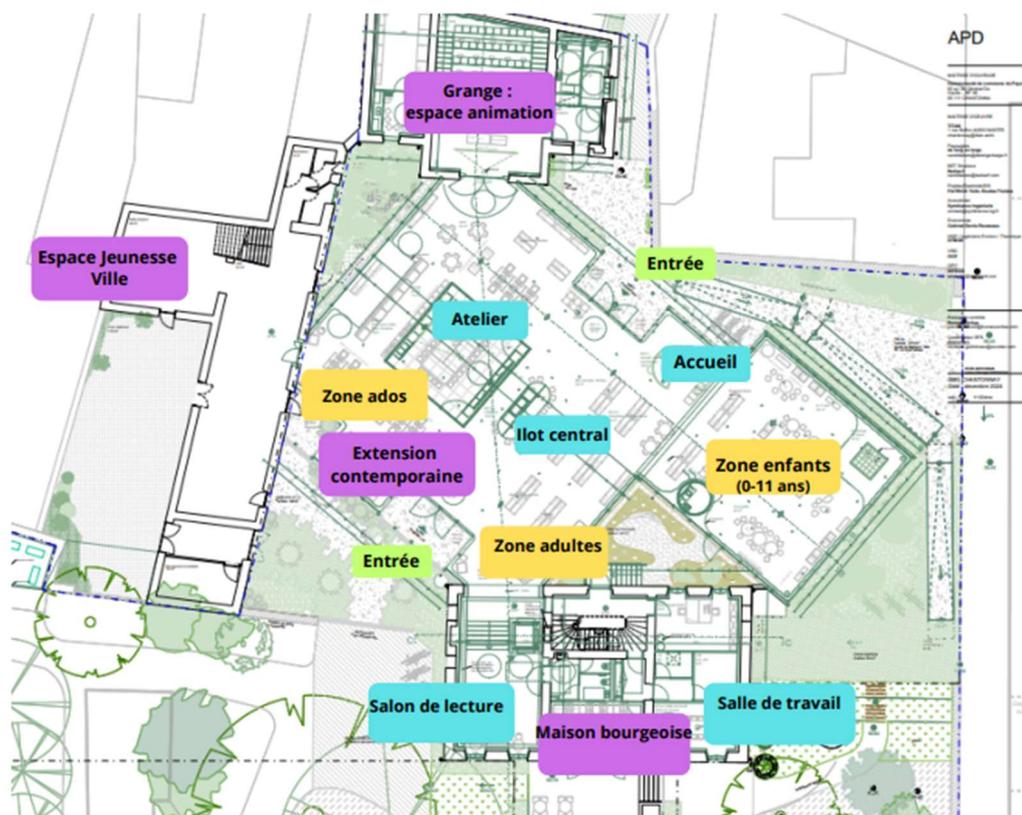
La maison de maître a vocation à devenir le lieu calme et « cosy » de l'équipement : lieu consacré à la lecture (salon de lecture), à l'écoute de musique, au travail individuel et collectif.

Au total, près de 25 000 documents seront en accès libre dans le bâtiment.

Des temps forts de rencontres, d'animations et d'activités seront organisés dans la Grange (qui accueillera également la Micro-Folie du Pays de Chantonnay), dans l'Atelier et dans l'espace Enfants.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accueil de tous les habitants, et en particulier aux personnes à besoins spécifiques : jeunes enfants, seniors, personnes porteuses de tout type de handicap, personnes éloignées de l'offre culturelle.

Le public adolescent sera particulièrement recherché : la connexion de la médiathèque avec l'Espace Jeunesse ainsi que la proximité immédiate avec les établissements scolaires (de la primaire au lycée et MFR) faciliteront sa venue.



2-5 Des ambiances adaptées aux publics et aux usages

Les ambiances de la médiathèque seront particulièrement travaillées afin d'avoir un équipement cohérent mais non uniforme :

- Dans l'extension contemporaine, le verre de la façade sera associé à du parquet chêne, un accueil et un îlot central en bois, des rideaux en tissu opaque et semi-opaque ;
- La maison de maître retrouvera une ambiance 19^{ème} siècle avec son escalier et ses parquets d'origine, des moulures au plafond, une cheminée décorative, et une bibliothèque en bois toute hauteur ;
- Un grand soin sera apporté au mobilier afin de contribuer à ces ambiances, et à apporter le meilleur confort aux différentes tranches d'âge, pour donner à chacun l'envie de prolonger son séjour et de revenir.

12 professionnels travailleront dans la médiathèque et sur le réseau intercommunal de lecture publique ; les 150 bénévoles du territoire utiliseront la médiathèque intercommunale comme un lieu ressource pour sélectionner des documents, être formé, préparer des animations communes.

2-6 Calendrier du projet

- ❖ Mai 2025 : Validation de la phase PRO de la médiathèque
- ❖ Juin-juillet 2025 : Consultation des entreprises
- ❖ Sept 2025 : Notification des marchés
- ❖ Nov-déc 2025 : Préparation du chantier
- ❖ Janvier 2026 : Démarrage du chantier
- ❖ Avril 2027 : Livraison du bâtiment
- ❖ Mai-juillet 2027 : Aménagement du bâtiment
- ❖ Septembre 2027 : Ouverture de la médiathèque

3 – Le projet de 1% artistique

3-1 Ambition

Le 1% artistique participera à l'ambition culturelle de la médiathèque.

Il donnera accès à tous les usagers à une œuvre d'art ou à une pièce de design unique, créée spécifiquement pour le lieu.

Les usagers de la bibliothèque actuelle seront représentés dans le jury de sélection de l'œuvre.

Une médiation permanente présentera l'artiste, l'œuvre et son processus de création.

3-2 Montant attribué à l'intervention artistique

Le montant total de l'enveloppe de cette opération de 1% artistique est de 32 000 € TTC. Il inclut la conception, la réalisation, l'acheminement, l'installation de l'œuvre, les taxes afférentes et les indemnités pour les candidats non retenus et les experts.

Le nombre de candidats admis à présenter un projet est de trois dans le cadre de cette commande artistique.

Une indemnité de 1 500 € TTC sera versée aux deux candidats non retenus.

Le montant net de la commande sera précisé aux trois candidats présélectionnés.

3-3 Nature de l'œuvre

Le maître d'ouvrage, accompagné par la conseillère en arts visuels de la DRAC et en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, a fait le choix de la création d'une œuvre dans le champ du design lumière comme médium du 1% artistique.

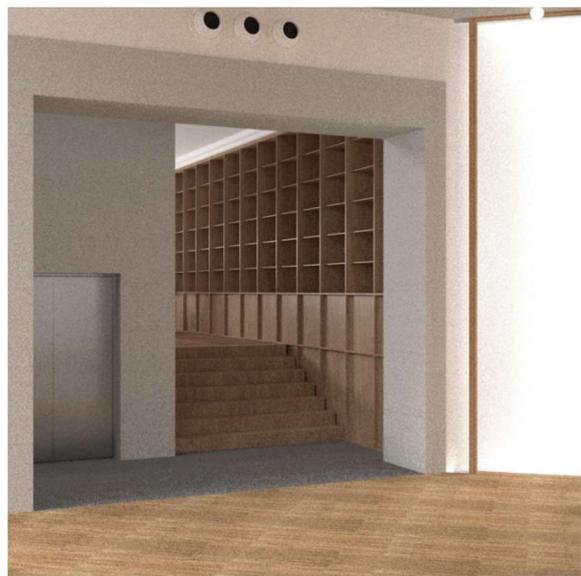
Ce choix a été fait pour participer à la mise en ambiance du lieu, à son originalité et à son unicité. On entend ici par unicité à la fois le caractère unique de la médiathèque et également la cohérence de l'établissement, son harmonie malgré les ambiances différentes.

L'œuvre du 1% prendra la forme d'une pièce majeure située dans le Salon de lecture, associée à des œuvres secondaires en déclinaison, composant un cheminement à travers la médiathèque. Ces pièces lumineuses assureront un lien et un dialogue entre les différents espaces.

L'œuvre lumineuse principale sera donc située dans le Salon de lecture de la maison de maître, pièce de 60 m² caractérisée par des parquets d'origine, une cheminée décorative, une bibliothèque en bois toute hauteur. Un escalier de quelques marches assurera la jonction entre cette pièce de la maison de maître et l'extension contemporaine, plus basse.



Le salon de lecture - visuel agence TITAN



Vue sur le salon de lecture depuis l'îlot central - TITAN

L'œuvre pourra être accrochée au plafond (lustre, suspension) ou sur un mur (applique), à condition de respecter le cahier des charges technique (poids, accroche) qui sera transmis par la maîtrise d'œuvre aux candidats sélectionnés pour déposer un projet.

Il peut s'agir également d'une œuvre sur pied. Dans ce cas, elle ne devra pas entraver les circulations dans le bâtiment, en particulier liées aux normes ERP.

Il peut s'agir enfin d'œuvres posées sur le mobilier (étagères de la bibliothèque toute hauteur, table basse...).

L'œuvre sera créée spécifiquement pour le lieu ; elle participera à son identité et à son ambiance. Elle s'ajoutera sans se substituer aux éclairages de l'équipement.



Ambiance lumineuse extension contemporaine – visuel TITAN
(perspective sur îlot central et atelier)

Il sera demandé à l'artiste de rédiger des textes pour présenter son œuvre :

- Un texte court qui sera utilisé pour le cartel de l'œuvre
- Un texte plus approfondi qui servira pour sa médiation

3-4 Contraintes techniques et durabilité

Les 3 candidats sélectionnés pour concourir recevront le cahier des charges technique à respecter, en particulier le poids supporté par le plafond du salon de lecture et par les murs de la pièce.

La mise en œuvre et le fonctionnement de l'œuvre (ou des œuvres) ne doit pas contrevenir :

- au bon fonctionnement du site,
- au système constructif du bâtiment,
- à la perméabilité des sols.

Les candidats devront prévoir des échanges avec les différents acteurs du projet (bureau de contrôle, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage) tout au long du projet.

Il sera demandé à l'artiste de garantir la pérennité de l'œuvre, ou au moins sa durabilité sur une période de 15 ans. Une documentation technique sur l'œuvre, son entretien et sa maintenance sera ainsi remise par l'artiste au commanditaire.

La maintenance courante de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté particulière. L'œuvre devra être peu consommatrice d'énergie.

L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, s'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein d'un établissement public, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur, notamment l'ensemble des normes française éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail).

3-5 Jury de sélection

La composition du jury de sélection est la suivante :

- ❖ Le maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Chantonnay, représentée par sa Présidente, Isabelle MOINET – 1 voix
- ❖ Le maître d'œuvre : agence TITAN, représentée par François GUINAUDEAU, dirigeant associé – 1 voix
- ❖ La DRAC des Pays de la Loire, représentée par Sandrine Moreau, conseillère en arts visuels – 1 voix
- ❖ Un représentant des utilisateurs – 1 voix (personnel et usagers de la bibliothèque actuelle)
- ❖ Une personne qualifiée dans le domaine des arts plastiques choisie par le maître d'ouvrage : Guillaume Cousin, artiste lumière – 1 voix
- ❖ Deux personnes qualifiées dans le domaine des arts plastiques nommées par la DRAC : Caroline POTTIER, photographe, représentant des organisations professionnelles et William CHEVILLON, chercheur – 2 voix

3-6 Process et calendrier de sélection

- Lancement de l'appel à candidatures : 1^{er} septembre 2025
- Limite de réception des candidatures : 15 octobre 2025
- Sélection par le jury des 3 candidats admis à concourir : dernière semaine d'octobre 2025
- Visite de terrain : 18 novembre 2025
- Rendu du projet par les 3 candidats : 18 janvier 2026
- Audition des 3 candidats par le jury et sélection du projet : début février 2026 (à préciser)
- Notification de la décision aux candidats : fin février 2026
- Installation de l'œuvre : 1^e semestre 2027.

Le calendrier précis d'installation de l'œuvre sera indiqué au lauréat lors de la notification, en fonction du planning des travaux et de l'aménagement de la médiathèque

Il est demandé aux candidats :

Pour la phase de sélection des candidats (3 maximum) admis à concourir :

- Lettre de motivation de l'artiste ou de l'agence pour ce projet spécifique ;
- Dossier d'artiste avec visuels et références du candidat dans le domaine artistique retenu ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à travailler dans une démarche de création contemporaine en dialogue avec l'environnement du site ;
- CV ;
- n° SIRET.

Pour la phase de sélection du projet :

- Une note d'intention et descriptive de l'œuvre, précisant en particulier son insertion dans le projet de la médiathèque
- Esquisses de l'œuvre projetée, avec dessin ou/et simulation numérique contextualisés ;
- Présentation des matériaux envisagés ;
- Cahier des charges techniques de l'œuvre, de son installation, de son entretien et de sa maintenance
- Budget prévisionnel et calendrier de réalisation.

Informations :

Olivia DOERLER – responsable du pôle Services à la population – Communauté de communes du Pays de Chantonay

olivia.doerler@cc-paysdechantonay.fr - 02 51 94 40 23

Envoi du dossier de candidature jusqu'au **15 octobre 2025** par mail uniquement à l'adresse : olivia.doerler@cc-paysdechantonay.fr

Documents à télécharger sur le site Internet du Pays de Chantonay pour plus de précisions : <https://www.paysdechantonay.fr/decouvrez-la-future-mediathèque-intercommunale-a-chantonay/>

- **Plans**
- **CCTP – Lot courants forts, courants faibles**
- **CCTP – Lot agencement mobilier**
- **DCE – Carnet de détails intérieurs**
- **DCE – Etude d'éclairage**
- **DCE – Calendrier prévisionnel de l'opération**